

Suite à Audition publique du 14 Décembre 2017

Bonjour à toutes et à tous ,

Bien entendu, j'ai respecté la volonté de ce correspondant de lui conserver l'anonymat .
Que cela ne vous empêche pas de diffuser largement si vous pensez qu'il est utile que nous soyons le mieux informés possible...

Ne pas oublier que Longuet est un ancien "d'Ordre Nouveau" , " d'Occident " , du "Club de l'horloge" ancien conseiller du FN de pépère Le Pen ,et est actuellement beau- frère de Vincent Bolloré le pillier de l'Afrique .

Autrement dit un homme bien sous tous rapports ...sous l'Empire n° 4.

Peut-être sera-t-il agacé que nous soyons nombreux à lui écrire notre colère ? Ce qui est une bonne raison pour nous mettre à nos claviers ...Non ? Ne pas croire que ce genre d'action - si nous sommes nombreux - ne sert à rien.

À la longue, elles finissent toujours par payer un jour ou l'autre .

Combien étions-nous il y a deux ans ?

Daniel.

Début du message :

Merci de ne pas publier mon email au sujet de ce qui suit sur M Longuet
cordialement

X

L'ambivalence propre à beaucoup de personnalités politiques peut s'appliquer à M Longuet : de l'apparence de se "soucier" de l'intérêt public pour le LINKY, les réalités sont tout autre. Rappelons qu'il défend bec et ongles dans la région dans laquelle il est sénateur, le projet Cigeo d'enfouissement controversé et non maîtrisé des déchets nucléaires, entreprise en relation étroite avec l'entité AREVA et des activités d'EDF.

il n'est sûrement pas le meilleur allié dans l'opposition contre le LINKY, communiquer avec lui c'est donner le nom des personnes qui militent contre, lui fournir le débat interne par des échanges de mail ou toute autre communication.

<http://democratie-reelle-nimes.over-blog.com/article-edf-un-nouveau-president-sous-influence-martine-orange-125130945.html>

<http://www.mediapart.fr/journal/france/011214/edf-un-nouveau-president-sous-influence-0>

"La première décision de Jean-Bernard Lévy concerne l'embauche d'Anne Méaux comme conseillère en communication. Une nomination surprenante : la responsable de l'agence Image 7 est étroitement liée au désastre d'Areva.

Mais ce n'est que la partie visible de l'édifice. Derrière cette décision, tous les réseaux de Gérard Longuet, qui a investi ce secteur depuis longtemps, se mettent en place pour venir épauler le président d'EDF, qui n'a aucune expérience ni connaissance du secteur.

Cela a, semble-t-il, été sa première décision. Avant même d'avoir pris officiellement la présidence d'EDF, Jean-Bernard Lévy a décidé de s'adjoindre un conseiller en communication extérieur. Il a fait appel aux services d'Anne Méaux, la présidente du cabinet Image 7. Sa mission : « conseiller le président d'EDF et la direction de la communication pour toutes les questions de communication », explique-t-elle. Montant du contrat : secret défense."

autre extrait :

"C'est ainsi que Philippe de Ladoucette, un ami très proche de Gérard Longuet, fut aussi

désigné en 2006 pour prendre la présidence de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Malgré des résultats contestés, celui-ci, contre toute attente, a été reconduit dans ses fonctions en 2011."

COMMENTAIRE : C'est la CRE qui a donné son aval à la mise à l'instauration des compteurs LINKY

confirmé de nouveau ici :

http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/07/29/gerard-longuet-soupconne-de-conflit-d-interet_1393635_823448.html

et puis :

jean bernard levy président actuel d'edf a travaillé au cabinet de M Longuet :

p9

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/document/s/ASSEMBLEE_GENERALE/2015/AG_2015_02_Brochure_de_convocation_2015.pdf

ensuite :

M Longuet a été favorable au principe de l'effacement en lien avec le LINKY, dans un encadrement légal favorable aux entreprises privées, comme le montre des débats bien avant le vote qui a institué le compteur.

<http://www.senat.fr/seances/s201502/s20150218/s20150218010.html>

"M. Ladislav Poniatski, au nom de la commission des affaires économiques.

Mon cher collègue, on l'a compris, votre groupe est hostile à l'effacement, et ce n'est pas la première fois qu'il manifeste cette hostilité.

L'effacement de consommation, qu'il soit diffus ou industriel, rend des services importants au système électrique en permettant de baisser les consommations en période de pointe et, à terme, de se passer de capacités de production d'origine thermique dans cette période – les centrales au charbon produisent l'énergie la plus coûteuse pour l'environnement. Il entraîne des économies d'énergie qui concourront à la réduction de la consommation énergétique finale par l'optimisation des consommations et la lutte contre les gaspillages, à niveau constant de satisfaction des besoins.

Par ailleurs, la rédaction de l'article 46 bis que je vous proposerai dans quelques instants vise à assurer une rémunération normale tant des fournisseurs effacés que des opérateurs d'effacement et, partant, à empêcher la création d'un marché spéculatif.

Dans la mesure où nous sommes favorables à cet article, nous sommes opposés à la suppression de celui-ci.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Ségolène Royal, ministre. Je sollicite évidemment le retrait de cet amendement, dont l'adoption reviendrait à réduire à néant toute la créativité en matière d'effacement de consommation.

En effet, l'article 46 bis tend à modifier le cadre de valorisation des effacements de consommation sur les marchés, afin d'adapter le cadre introduit par la loi du 15 avril 2013, de préparer la transition vers un système énergétique sobre, dans la continuité de la loi Brottes,

sur la base des enseignements tirés de sa mise en œuvre.

Ce dispositif est absolument nécessaire pour lever les obstacles résiduels au développement des effacements de consommation, qui ouvrent la perspective d'une baisse des factures. Je ne comprends pas que vous y soyez opposés, mesdames, messieurs les sénateurs du groupe CRC, puisque cela redonne du pouvoir d'achat à nos concitoyens."

Mme la présidente. Monsieur Bosino, l'amendement n° 521 est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre Bosino. Oui, madame la présidente.

Nous sommes favorables à l'effacement, car il peut participer à l'éducation à la maîtrise de l'énergie. Ce que nous disons, c'est que le marché de l'effacement, puisque marché il y a, doit être maîtrisé par la puissance publique. Sinon, un certain nombre d'opérateurs comme Voltalis, entre autres, vont profiter de ce marché pour s'enrichir. C'est précisément ce que nous voulons éviter.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Longuet, pour explication de vote.

M. Gérard Longuet. Je suis absolument enchanté de combattre cet amendement de suppression ! (Rires sur les travées de l'UMP.)

En effet, il s'agit non seulement d'effacer, mais surtout de transformer une abstention en une valeur. Si vous faites de l'effacement un service public, vous ne restituerez rien à personne !

Le fait d'avoir, au travers de la proposition de loi Brottes, créé un métier nouveau – la gestion de l'effacement –, distinct de la fourniture d'électricité à des particuliers, a permis, par le biais du développement des compteurs intelligents Linky, d'optimiser les investissements collectifs en matière d'énergie et de les proportionner aux besoins effectifs.

Lorsque nous ne disposions pas de cette capacité, EDF avait l'obligation de surdimensionner ses équipements, qui, de ce fait, ne trouvaient pas leur rentabilité.

Grâce à la boucle locale, qui est une autre réalité, et à une gestion active de l'effacement, nous créons une optimisation des équipements au profit de certaines entreprises, qui vont effectivement gagner de l'argent."

il va de soi qu'il soit souhaitable que Mme Mercie soit informée des éléments ci-après au sujet de M Longuet afin qu'elle ne s'illusionne pas sur les intentions du député qu'elle s'imagine, à savoir son opposition contre le LINKYSTLS